



## Reintegration apres licenciement

Par azeq, le 21/09/2008 à 19:09

bonjour,

ma societe m a donné en main propre un courrier de mise à pied conservatrice en vu d'une eventuelle mesure de licenciement,

j'ai été conduit a la porte sans motif

une semaine plus tard lors de l'entretien j'ai été accusé en resumant de piratage informatique par mon responsable et la direction ( je travaille dans l'informatique) il s'est averé que les preuves enoncé on été balayer pas de preuve technique ( puisque j'etats innocent )

j'ai donc été reintegré le lendemain, mais bon imaginé mon état d'esprit comme je disais je travaille dans l'informatique et je suis amené à manipuler des données confidentiels, je ne comprend pas ce que mon responsable a voulu prouver mais moralement j'ai beaucoup de mal, je suis angoissé en permanance.

y a t il un recours possible, que puis je faire sachant que j'ai reintegré cette societe  
merci par avance de vos reponses